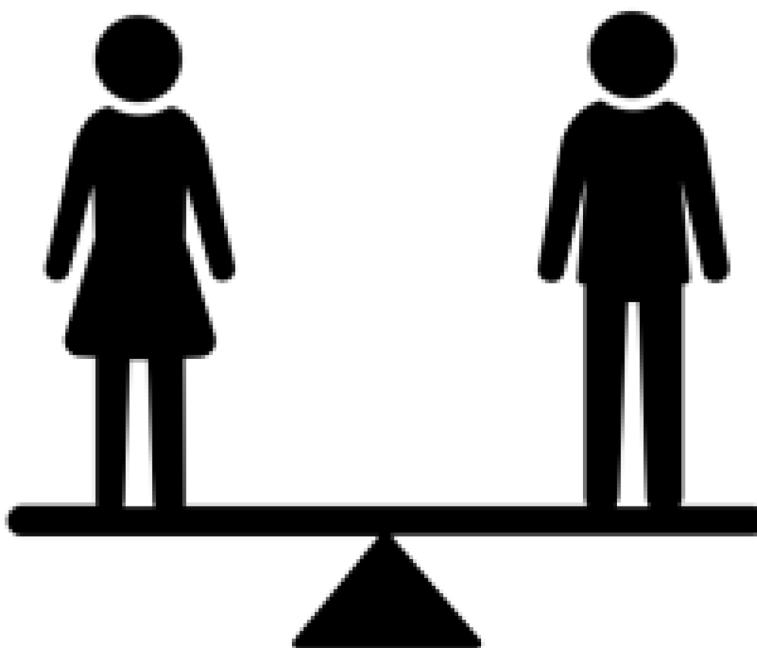


Égalité femmes-hommes : une stratégie formalisée par 65,5 % des établissements de la CGE en 2021



Created by Adrien Coquet
from Noun Project

© Adrien Coquet

« Sur l'année 2021, 65,5 % des établissements ont formalisé une stratégie pour l'égalité femmes-hommes - contre 46,8 % en 2020 - et près de 87 % des établissements entendent structurer leurs actions dans le cadre d'un plan annuel ou pluri-annuel », déclare la CGE (Conférence des grandes écoles) qui publie la septième édition de son baromètre égalité femmes-hommes, le 24/05/2022.

« 39,5 % des grandes écoles proposent des formations mixtes, c'est-à-dire accueillant des effectifs étudiants composés de 40 % à 60 % de femmes et d'hommes. Néanmoins la mixité des formations varie beaucoup selon les spécialités :

- 92,1 % des écoles de management offrent des formations mixtes (tous programmes confondus) ;
- contre 11,7 % des écoles d'ingénieurs ;
- et 26,5 % des autres établissements ».

« Les écoles d'ingénieurs et les autres écoles sont très majoritairement mixtes par la répartition femmes -hommes de leur personnel. À l'inverse, les écoles de management sont encore peu nombreuses à pouvoir se présenter comme étant des modèles d'organisations mixtes ».

Du côté des associations étudiantes, 71,4 % mènent des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, contre 64,9 % en 2020 et 48 % en 2019.

La CGE ajoute que « même si les femmes restent globalement très minoritaires dans l'ensemble des instances de direction des écoles, leur place augmente quelque peu. Notamment dans les comités exécutifs - où elles représentent aujourd'hui 38,3 % des membres contre 31,2 % en 2020 - ainsi que dans les comités de direction - 39,4 % contre 36,7 % en 2020. »

Méthode

L'enquête 2021 a été réalisée entre juillet et décembre 2021, par le biais de questionnaires adressés par mail aux référents égalité, aux directions de la communication et aux directions des écoles membres.

- 84 établissements sur les 219 membres de la CGE ont participé à l'enquête dont
 - 56 écoles d'ingénieurs ;
 - 19 écoles de management ;
 - et neuf autres établissements.
- Parmi eux, 61 établissements sont signataires du formulaire d'adhésion à la Charte égalité femmes-hommes de la CGE (soit 72,6 % des répondants) .
- Les 84 établissements répondants représentent 25 984 salariés.
- Parmi les établissements ayant participé à l'enquête, 65,5 % relèvent d'un statut public, 29,8 % d'un statut privé et 4,8 % sont des établissements mixtes ou relevant d'un autre statut.

Le baromètre égalité femmes-hommes est construit à partir de trois enquêtes :

- égalité femmes-hommes 2021 ;
- enquête effectifs CGE 2020-2021 ;
- enquête insertion des diplômés des grandes écoles, juin 2021.

L'égalité femmes-hommes en formation initiale

Taux de féminisation

Les écoles d'ingénieurs ont le taux moyen de féminisation le plus faible, à 32,4 % en 2021, contre 32,8 % en 2020. Leur taux est également le plus variable, et s'échelonne de 5 % à 78,8 % (entre 11,3 % à 78,4 % en 2020).

Les écoles de management passent d'un taux de féminisation de 50 % en 2020, à 48,7 % en 2021.

Les établissements membres de la CGE, qui ne sont pas des écoles d'ingénieurs ou de management, voient leur taux de féminisation passer de 61,2 % en 2020 à 59,2 % en 2021.

Les écarts de salaires persistent entre jeunes diplômés

Selon le baromètre, les femmes ingénieurs jeunes diplômées reçoivent un salaire brut annuel hors primes inférieur de 6,4 points par rapport aux hommes, et de 7,8 points avec primes (respectivement 5,8 et 7,3 points en 2020)

Pour les managers, la différence est de 6 points hors primes et de 11,1 points avec primes (respectivement 8,1 et 13,2 points en 2020)

Mixité au sein des personnels

Dans les écoles d'ingénieurs, 45 % des personnels sont des femmes (44,4 % en 2020). En 2021, la part des femmes dans les recrutements s'élève à 46,8 %, contre 53 % l'année précédente.

Dans les écoles de management, 63,8 % des personnels sont des femmes (62,5 % en 2020). De plus, les femmes représentent 65,8 % des recrutements en 2021, contre 61,5 % en 2020.

« Cette année encore, la répartition femmes-hommes dans les recrutements risque d'amplifier le manque de mixité des personnels des écoles de management », indique la CGE

Un écart public/privé

Selon le baromètre, dans les établissements publics :

- « la part de femmes dans le personnel varie entre 9 % et 70,1 % ;
- 65,5 % des établissements publics sont mixtes c'est-à-dire que la répartition femmes-hommes dans le personnel se situe entre 40 % et 60 % ;

- les recrutements sont composés à 46,5 % de femmes et 53,5 % d'hommes ».

Dans les établissements privés :

- « la part des femmes dans le personnel varie entre 40,1 % et 69,8 % ;
- 44,8 % des établissements privés sont mixtes ;
- les recrutements sont composés à 60,6 % de femmes et 39,4 % d'hommes ».

Les femmes minoritaires dans les instances de direction

« La représentation des femmes dans les conseils d'administration reste minoritaire et en deçà du quota de 40 % imposé aux entreprises par la loi Copé-Zimmermann. Seule la part des femmes dans les comités de direction des écoles de management (45,6 %), des autres établissements (52,7 %) et des établissements privés (41,7 %) dépasse ce seuil de 40 % », indique la CGE.

« Les femmes sont également minoritaires dans l'ensemble des instances de direction académiques. Seul le comité pédagogique franchit le seuil de mixité (40 %). »

Dans le détail, le taux de féminisation moyen en 2021 pour l'ensemble des établissements est de :

- 33,4 % dans le conseil d'administration, contre 33,3 % en 2020 ;
- 38,3 % dans le comité exécutif, contre 31,2 % ;
- 39,4 % dans le comité de direction, contre 37,6 % ;
- et de 41,9 % dans le comité pédagogique, contre 40,5 %.



**CONFÉRENCE DES
GRANDES
ÉCOLES**

Conférence des grandes écoles (CGE)

Association de grandes écoles, elle compte aussi parmi ses membres des entreprises, des associations d'anciens élèves, des organismes et des écoles basées dans d'autres pays.

Catégorie : Groupement professionnel

Adresse du siège

11 Rue Carrier-Belleuse
75015 Paris France

Général

Date de création	1973
Statut	Association loi 1901
Implantations (dont siège)	Paris (siège)
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • 234 écoles membres, dont 13 étrangères • 50 membres organismes et entreprises
Présidence	Président : Laurent Champaney (Arts et Métiers) Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none"> • Entreprises : Thomas Jeanjean (CCI Paris Île-de-France) • Écoles : Alice Guilhon (Skema BS), Romain Soubeyran (CentraleSupélec), Frédérique Pain (Ensci - Les Ateliers)
Délégué(e) général(e)	Hugues Brunet (février 2020)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire : Pierre Mathiot (ScPo Lille) • Trésorière : Delphine Manceau (Neoma BS)

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété Intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »